

Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09787759 du 31/12/24

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15848427	DU 4/12/24 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par ADRIEN							
105887.01	ASPIRATEUR SEBICAPE 20/20 dont Eco-Contribution	1	U		75,61	75,61 (0,12)		
BON N° 24741066	DU 11/12/24 ENLEVE	AG. CASTELFRANC						
	Signé par ANAIS							
393532.01	SAC GRAVAT TRESSE 60L (7) EDIA	1	U		7,36	7,36		
BON N° 24741178	DU 17/12/24 ENLEVE	AG. CASTELFRANC						
	Signé par ADRIEN							
220273.01	PLATRE PLAIFER MAX 737 -SAC 25KG	4	U		13,74	54,96		
171547.01	SEAU PLAST.11L ANSE 5,3MM POIG.OBRA dont Eco-Contribution	1	U		2,40	2,40 (0,01)		
502227.01	VOLIGE SAPIN CL2I CAL. 18/200- 5,00 dont Eco-Contribution	3	M2		10,76	32,28 (0,21)		
BON N° 24741180	DU 17/12/24 ENLEVE	AG. CASTELFRANC						
	Signé par ADRIEN							
568290.03	VOLIGE MI-B.RIF SN CL2I 15/180-4,8D dont Eco-Contribution	2,59	M2		17,68	45,79 (0,60)		
BON N° 24741185	DU 17/12/24 ENLEVE	AG. CASTELFRANC						
	Signé par ADREIN							
<i>Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.</i>								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09787759 du 31/12/24

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
486959.01	PACK CLOU IM350 CR. 2,8/51 (3300)	1	U		98,29	98,29		
BON N° 15849013 DU 18/12/24 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
779445.01	DISQUE EXPERT UF 125MM EDILIS	1	U		29,12	29,12		
725332.01	RESINE POLYEST.T.PIERRE 300ML EDIA	1	U		7,79	7,79		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
145047.01	TAMIS PLASTIQUE 16/ 85 (4) EDIA	1	U		2,52	2,52		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
726344.01	GOIJON M 8/ 95/30-45 (4) EDIA	1	U		4,20	4,20		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(0,97)		

Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.

Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
365,32	20,00% 73,06	438,38	31/01/25	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.